Accusé de réception en préfecture 093-219300746-20230331-2023-03-20-DE Date de télétransmission : 06/04/2023 Date de réception préfecture : 06/04/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2023

DATE DE CONVOCATION : 23 MARS 2023

DATE D'AFFFICHAGE: 23 MARS 2023

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28

PRESENTS: 16 VOTANTS: 22

ETAIENT PRESENTS: Dominique BAILLY, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Claudine POLIPOWSKI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Véronique AUGUSTIN (départ à 21h36), Anthony BENOIT, Stella HENRY.

ETAIT EXCUSE: Guy ISDANT

ETAIENT ABSENTS: El Ouahhab ARBAOUI, Souraya ALIOUET, Ines MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

POUVOIRS: Christelle MARTINEZ à Guy VALENTIN, Stéphane PAU à José GODINHO DA SILVA, Linda AYACHI à Stella HENRI, Vincent SIEPAIO à Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE à Adrien BAILLY, Aziz ABDAOUI à Laurent LHOSTE, Véronique AUGUSTIN à Anthony BENOIT (à compter de 21h36).

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie: 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr





Matière: Personnel territorial

Service émetteur : Direction des Ressources Humaines

Objet : Modification du tableau des effectifs autorisés : Gestion de la carrière et de la mobilité -

Création de 20 postes

Rapporteur: Dominique Bailly

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant;

VU sa délibération n° 2022/12-19 du 15 décembre 2022 portant approbation du tableau des effectifs autorisés et ses modifications ;

VU le tableau des effectifs autorisés;

CONSIDÉRANT la volonté de promouvoir la carrière des agents et de répondre aux besoins des services;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins de la collectivité,

Après avoir entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie: 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr





ARTICLE 1 : DÉCIDE d'approuver les modifications suivantes :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus					F1-
			Titulaires		Contractuels		Modification	Emploi vacant
			TC	TNC	TC	TNC		
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinet								
Directeur général des services de 2 000 à 10 000 habitants	A	1	1					0
Collaborateur de cabinet	A	11			1			0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								0
Attaché principal	A	2	2	_			11	1
Attaché	A	3		_	3	-	+1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	В	1		-	-		12	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	В	4	1		1		+2	
Rédacteur	В	5	2		2		. 4	1 5
Adjoint administratif principal de 1ère classe	С	17	12				+1	5
Adjoint administratif principal de 2ème classe	С	11	10					1 1
Adjoint administratif	С	6	3		2			1
FILIÈRE TECHNIQUE								0
Ingénieur	A	11			1			0
Technicien principal de 2ème classe	В	1	1		-			1
Technicien	В	1			_	-		0
Agent de maîtrise principal	C	3	3					0
Agent de maîtrise	C	1	1			-	112	12
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	15	3				+12	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	34	31					3
Adjoint technique	С	33	18	_	12	_		1 3
FILIÈRE SOCIALE								 _
Éducateur de jeunes enfants	A	3			1			2
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	С	3	2				+1	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	С	8	4		4			0
FILIÈRE MEDICO SOCIALE								
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	2	1					1

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr





Médecin Grade ou emploi	A Catégorie	1 Effectifs budgétaires	 Effectifs pourvus					Emploi
			Titulaires		Contractuels		Modification	vacant
			TC	TNC	TC	TNC		
Psychologue	Α	1				1		1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	В	4	3	-			-	$\frac{1}{0}$
Auxiliaire de puériculture de classe normale	В	12	6		6			- 0
FILIÈRE CULTURELLE								0
Bibliothécaire	A	1	1	-				
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère}	В	1	1					0
classe		1	1	+				0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	-		1			1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C			-	1			0
Adjoint du patrimoine	C	1		-	+			0
Professeur d'Enseignement artistique hors	A	1	1					0
classe Assistant d'enseignement artistique	В	14			2	12		- 0
FILIÈRE ANIMATION						-		
Animateur principal de 1ère classe	В	1						1 1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1						1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	6	5				+1	1
Adjoint d'animation	C	10	5	_	4	+-		+ - 1
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE					_			
Chef d'un service de PM principal de 2ème	В	1	1					0
classe	C	5	3				+2	2
Brigadier-chef principal Gardien-brigadier	C	4	4					0

- ARTICLE 2 : PRÉCISE que dans le cas d'une vacance de poste et à défaut de candidats statutaires, il pourra être fait appel à un agent contractuel en application des articles L332-8 à L332-14 du Code général de la fonction publique.
- ARTICLE 3 : DIT que la rémunération de l'agent contractuel sera afférente à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné en fonction des diplômes et de son expérience professionnelle.
- ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.
- ARTICLE 5: DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier de Livry-Gargan.

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr





ARTICLE 6: DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué à la porte de l'Hôtel de Ville le & aud 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 31 mars 2023

ominique BAILLY
ice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le Obloy | 2023 et le dépôt en Préfecture le Oblow | 2023

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

